

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR PAR L'ACQUEREUR

Nous vous remercions de nous faire parvenir par tout moyens à votre convenance les éléments suivants :

- Le formulaire de renseignements « acquéreur » dans le deuxième page de ce fichier dûment complété et signé par vos soins
- copie recto/verso de votre pièce d'identité (CNI ou passeport ou titre de séjour)
- copie de votre livret de famille si vous êtes marié
- copie du contrat de mariage éventuel
- copie de la convention de PACS éventuelle et du récépissé d'enregistrement dudit PACS
- Sur papier libre : indication du montant du prix de vente et du montant de l'indemnité d'immobilisation, laquelle devra être versée par vous par virement réceptionné au compte de l'étude au plus tard pour le jour de la signature de la promesse de vente (au maximum 10% du prix de vente versé sur un compte ouvert en la comptabilité du Notaire, sauf accord entre vendeur et acquéreur pour un montant inférieur)

Si vous envisagez de souscrire un emprunt :

- le montant maximum à emprunter
- le taux maximum
- la durée maximale du prêt.

Vous retrouverez ces informations sur votre simulation de prêt que vous pouvez nous transmettre.

Si vous achetez via une société :

- copie des statuts à jour et du procès verbal nommant le gérant le cas échéant
- copie de l'extrait K bis de moins de 3 mois ainsi qu'un certificat de non faillite

A réception de l'ensemble des pièces, nous proposerons un rendez vous de signature dans les plus brefs délais.

Nous sommes, bien entendu, à votre disposition pour tout renseignement ou précision complémentaire.



Me BLANCHET
Notaire
35300 FOUGERES

QUESTIONNAIRE D'ETAT CIVIL

Nom : Nom d'état civil :
Prénoms :
Date de naissance Lieu de naissance :
Profession : Nationalité :
(pour les étrangers, joindre une copie de la carte de résident)

Adresse :
Code Postal : [][][][][] Ville :
Téléphone domicile : travail : portable :
E-mail :

Célibataire :
 avec signature d'un P.A.C.S. en vigueur (Joindre copie de la déclaration au Greffe du Tribunal)
 avec signature d'un P.A.C.S. dénoncé

Marié(e) : Date du mariage :
Commune Code Postal : [][][][][]

Contrat de Mariage (joindre une copie du contrat) Régime adopté :
Nom et résidence du Notaire : Date :

Changement de régime matrimonial (joindre une copie du contrat) Régime adopté :
Nom et résidence du Notaire : Date :

Divorcé(e) de : **En instance de divorce de :** **Séparé(e) de corps de :**
Nom : Prénoms :
Jugement du Tribunal de (ville) : Date :

Veuf (ve) de :
Nom : Prénoms :

CONJOINT – PARTENAIRE – CO-INDIVISAIRE

Nom : Nom d'état civil :
Prénoms :
Date de naissance Lieu de naissance :
Profession : Nationalité :
(pour les étrangers, joindre une copie de la carte de résident)

Adresse :
Code Postal : [][][][][] Ville :
Téléphone domicile : travail : portable :
E-mail :

Célibataire :
 avec signature d'un P.A.C.S. en vigueur (Joindre copie de la déclaration au Greffe du Tribunal)
 avec signature d'un P.A.C.S. dénoncé

Marié(e) : Date du mariage :
Commune Code Postal : [][][][][]

Contrat de Mariage (joindre une copie du contrat) Régime adopté :
Nom et résidence du Notaire : Date :

Changement de régime matrimonial (joindre une copie du contrat) Régime adopté :
Nom et résidence du Notaire : Date :

Divorcé(e) de : **En instance de divorce de :** **Séparé(e) de corps de :**
Nom : Prénoms :
Jugement du Tribunal de (ville) : Date :

Veuf (ve) de :
Nom : Prénoms :

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.
Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945. Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants : les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Electronique des Notaires, registre du PACS, etc.), les offices notariaux participant ou concourant à l'acte, les établissements financiers concernés, les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales, le Conseil supérieur du notariat ou son délégué, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne et encadré par la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne, visant à assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui garanti dans l'Union Européenne. La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales. Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les personnes peuvent demander l'accès aux données et la communication de leurs données personnelles après leur décès. L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les personnes peuvent contacter à l'adresse suivante : blanchet.fougeres@notaires.fr ou cil@notaires.fr. Si les personnes estiment, après avoir contactées l'Office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.